

# ANALYSES *des* CARNETS *de* BAT TUES

Fédération Départementale des Chasseurs  
de l'Aveyron  
9, rue de Rome, Bourran  
12000 Rodez  
fdc12@chasseurdefrance.com  
05.65.73.57.20

Saison 2024-2025



## Réalisation

Réalisé par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron  
Analyse des données : Adrian Valette Manon Boujarel  
Conception : Nicolas Cayssiols Laure Campredon

**9 rue de Rome, Bourran  
B.P. 711  
12007 RODEZ CEDEX  
05.65.73.57.20  
fdc12@chasseurdefrance.com  
<https://www.chasse-nature-occitanie.fr/aveyron/>**



# Sommaire

Page **5** | **Tout gibier :**  
Analyse des carnets de battues.  
Peu d'erreur dans le remplissage

**Tout gibier :**  
Nombre de battues par mois  
Nombre de battues réalisées les 5 dernières années par mois

**7**

**Tout gibier :**  
Nombre de battues par espèce  
Nombre de chasseurs en battue  
Nombre de battues par jour

**8**

**Sanglier :**  
Mâle ou femelle  
Calculs basés sur les battues sanglier

**10**

**12** | **Sanglier :**  
Nombre de battues et sangliers prélevés par UG  
Nombre de sangliers prélevés

**Sanglier :**  
Montant des dégâts et nombre de sangliers prélevés par UG  
Coût smoyen sanglier

**13**

**15** | **Chevreuil :**  
Mâle ou femelle  
Un nombre de battues en hausse

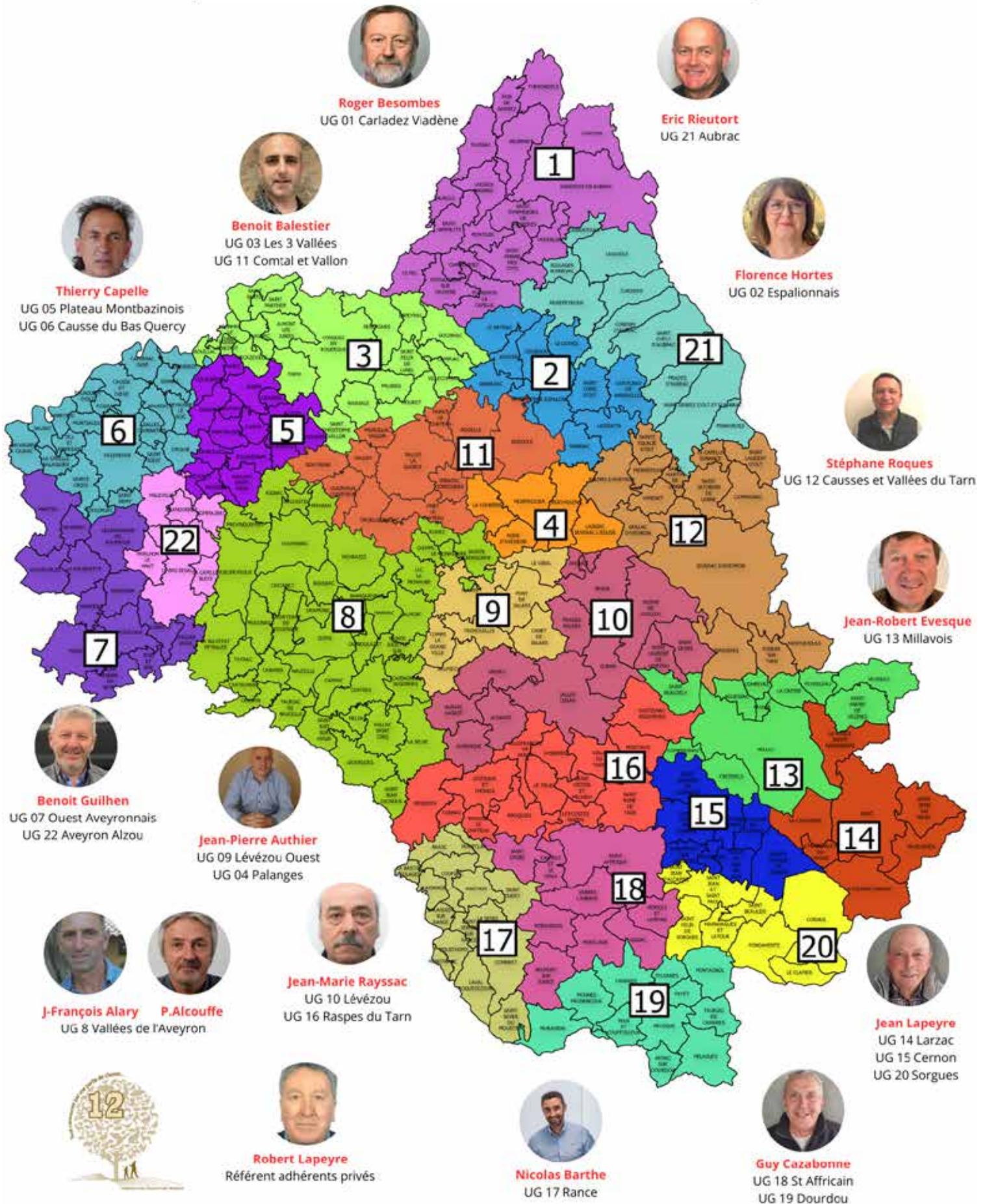
**Cerf :**  
Mâle ou femelle  
Prélèvements grands cervidés par UG

**17**

**Renard :**  
Prélèvement renards en battue

**18**

# Les Unités de Gestion sanglier





Les données de ce rapport sont issues de l'étude de 402 carnets de battues et portent sur la saison 2024/2025.



**Vous avez établi en nouveau record en réalisant 19960 battues en Aveyron soit 1991 battues de plus que la saison passée. Cela montre une fois de plus la passion qui vous anime et l'énorme investissement des chasseurs aveyronnais pour limiter l'incidence des dégâts agricoles et forestiers.**

Avant de rentrer plus en détail dans les chiffres, il importe de souligner que la bonne complétude des carnets de battue s'améliore.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre d'adhérent sans erreur sur le nombre d'adhérent ayant rendu le carnet	75/417 Soit <b>17,99%</b>	126/424 Soit <b>29,72%</b>	123/421 Soit <b>29,22%</b>	228/406 Soit <b>56,16%</b>	256/418 Soit <b>61%</b>

Certes la progression n'est pas spectaculaire puisque nous sommes passés de 61 % des carnets de battues «sans erreur» à **62 %**. Cependant, deux constats s'imposent. Le premier nous l'avons vu, vous avez réalisé quasiment 2000 battues de plus que la saison dernière. Forcément le risque de faire une erreur de remplissage augmente.

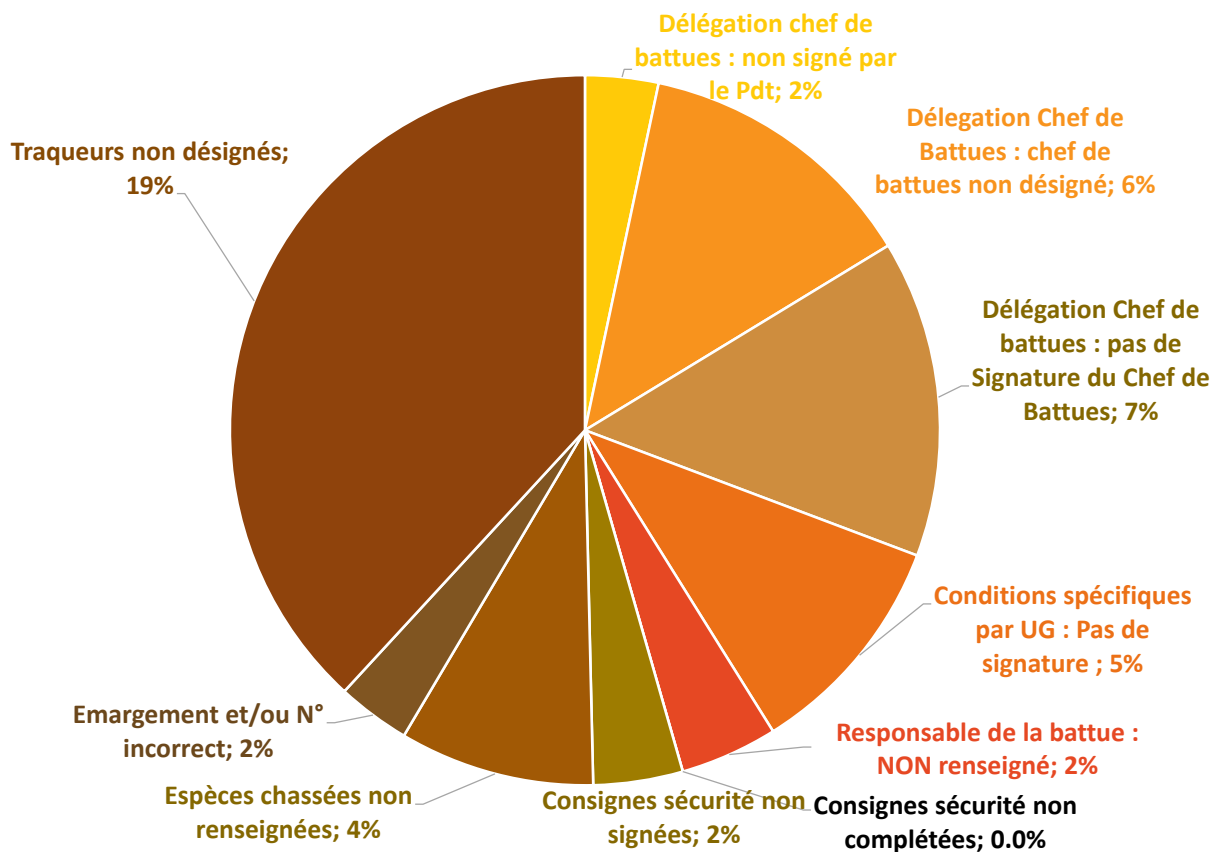
En effet, il importe de souligner que la moindre erreur de remplissage du carnet de battue entraîne le basculement dans la tranche «avec erreur». Quand on sait que nombre d'entre vous organise près de 100 battues par an, c'est assez logique qu'une fois ou l'autre il y ait un petit oubli.

Quoi qu'il en soit, cela s'améliore d'année en année et il faut continuer dans ce sens.



Dans le détail, toutefois, il y a quelques erreurs qui pourraient facilement être évitées et d'autres qui pourraient être préjudiciables en cas de contentieux ou de simple contrôle par la garderie.

→ L'erreur la plus fréquente est **la non-désignation des traqueurs**. Attention, un traqueur qui n'est pas désigné comme tel sur le carnet de battue est potentiellement un posté qui se déplace, d'autant plus s'il est porteur d'une arme. De fait, il est pleinement verbalisable.



De même que toutes les erreurs inhérentes à **la non-désignation des chefs de battue** qui ont été votés en AG, **l'absence de signature des chefs de battue** et le fait que le responsable de la battue du jour ne soit pas renseigné est également verbalisable et rend votre situation particulièrement fragile en cas d'accident.

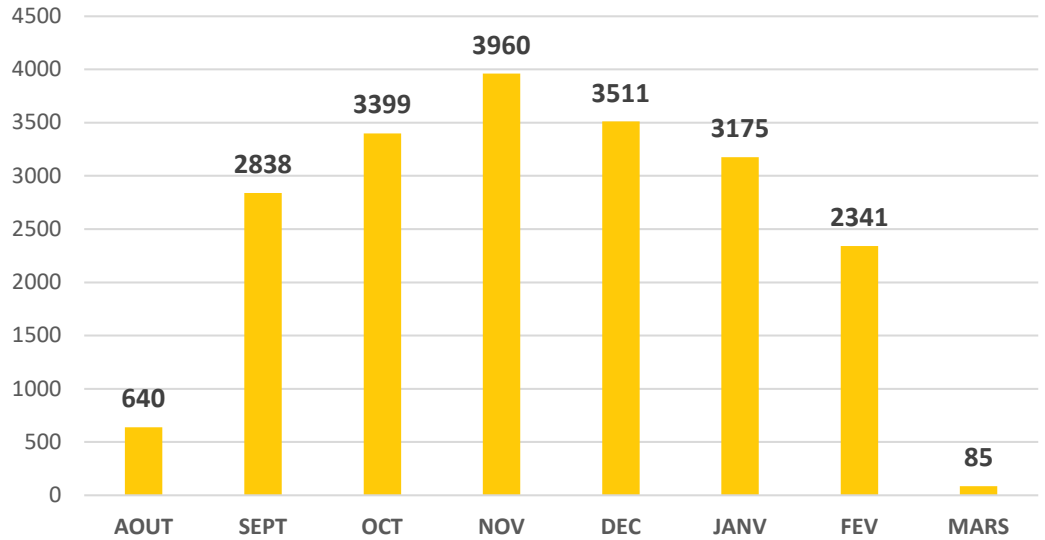
Enfin, **ne pas renseigner l'espèce ou les espèces chassées vous expose automatiquement à une amende.**

**Toutes ces erreurs seront reprimées par un timbre amende de catégorie 4 (135 €) pour non respect du Schéma De Gestion Cynégétique.**



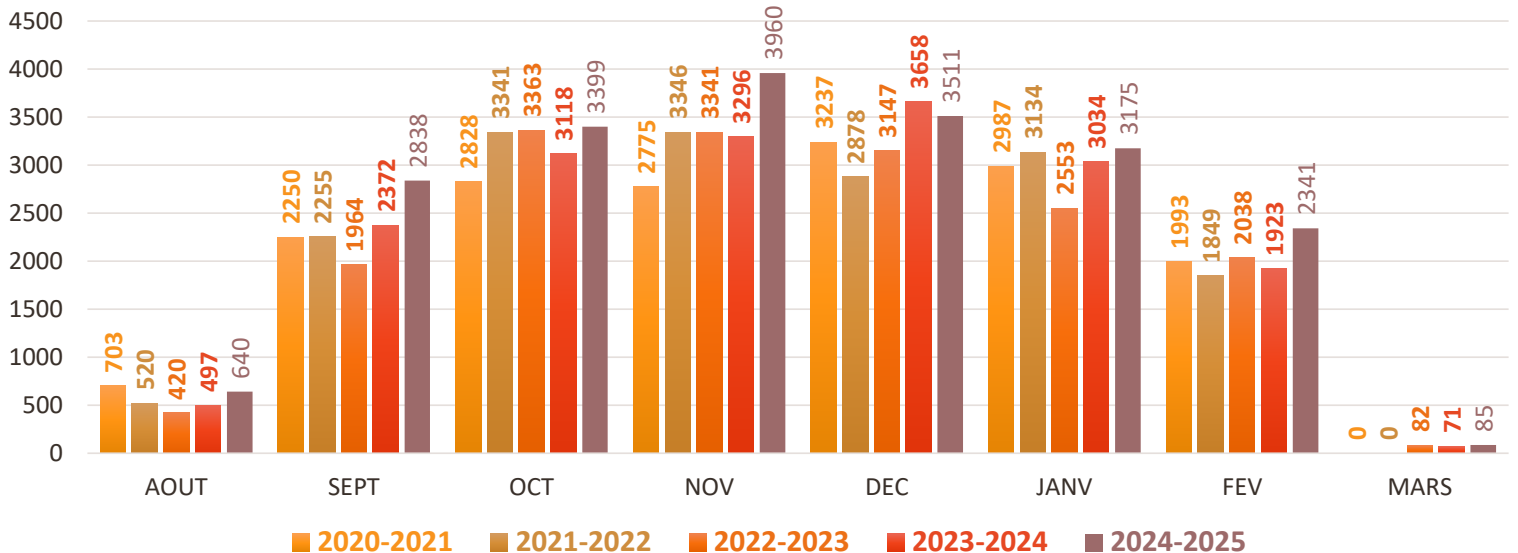
## Nombre de battues par mois en 2024-2025

Sans surprise est c'est pareil d'années en années, les mois les plus chassés sont octobre, novembre et décembre. Le mois où vous êtes les plus actifs est le mois de novembre, la saison précédente c'était octobre.



Par rapport à la saison 2023/2024 vous avez réalisé 220 battues de plus en août et 14 battues de plus en mars. Vous avez également réalisé 418 battues de plus en février. Le mois de janvier est devenu un mois de chasse plein et vous chassez quasiment autant en janvier qu'en décembre

## Nombre de battues réalisées les 5 dernières années par mois





## Nombre de battues par espèce

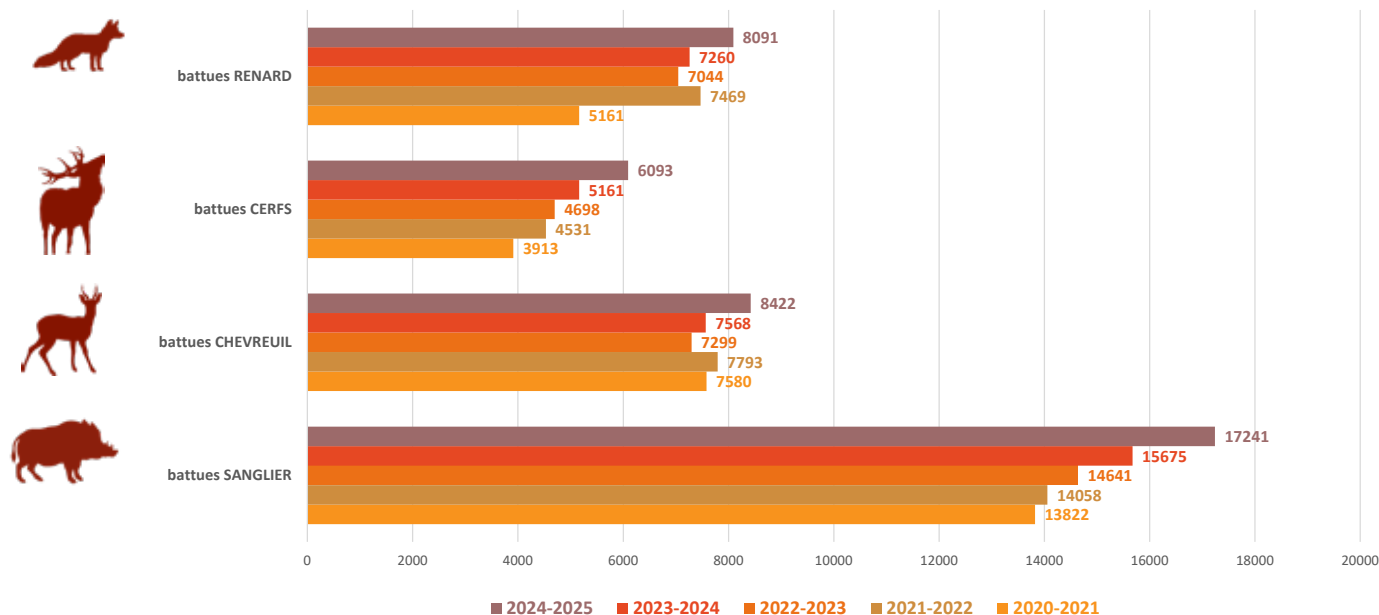
Une fois encore vous avez beaucoup chassé le sanglier avec **17241** battues soit 1746 de plus que l'année dernière

Vient ensuite le chevreuil avec **8422** battues soit 854 battues de plus que la saison précédente  
 Vous continuez à tirer le renard lors des battues et c'est une excellente chose, vous avez répondu présent pour essayer de palier aux interdictions de piégeage de l'espèce et là aussi on ne peut que souligner votre investissement pour participer à défendre le petit gibier et les élevages avicoles.

Ainsi, vous avez coché la case renard pour **8091** battues soit 831 fois de plus que la saison d'avant.

Concernant le cerf élaphe vous avez réalisé quasiment **1000 battues de plus** qu'en 2023/2024

Nombre de battues par espèce

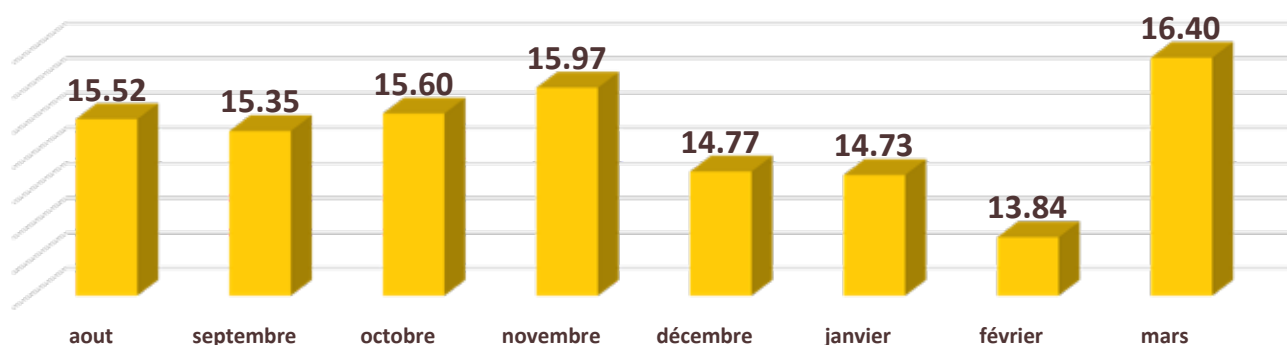


## Nombre de chasseurs en battues

En moyenne vous êtes **15.27** chasseurs par battues. On enregistre un record à 60 chasseurs. Seulement 10 % des battues se font de 6 à 10 chasseurs.

Dans près de 90 % des battues vous êtes plus de 10 chasseurs présents au rond.

En moyenne, il y a 15,27 chasseurs par battue sur la saison 2024-2025.



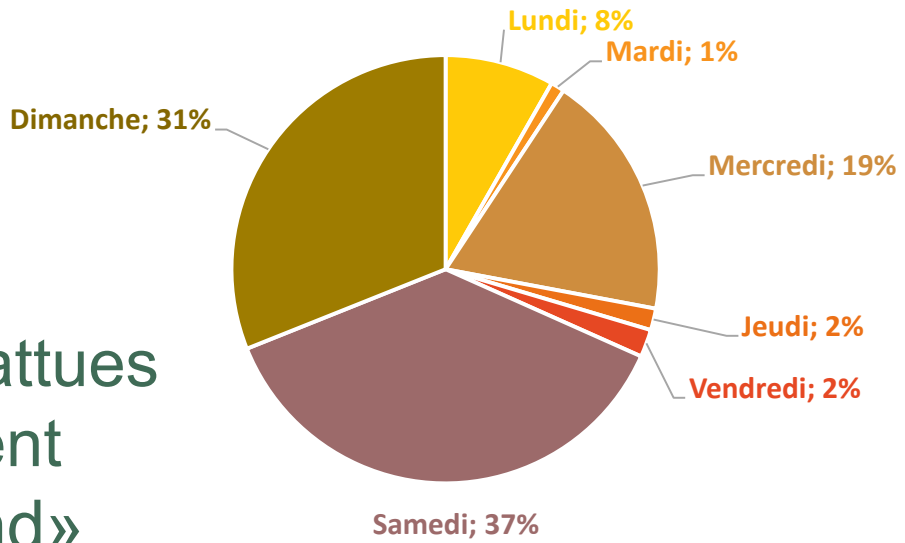


## Nombre de battues par jour

Sans surprise on chasse le plus le samedi et le dimanche. Rien de nouveau. **68 % des battues se font le week-end**. Fort de ce constat, il faudra nous expliquer comment les tenants de l'interdiction de chasser le week-end envisagent la régulation du gibier. C'est le cas chez nous et c'est partout pareil en France.

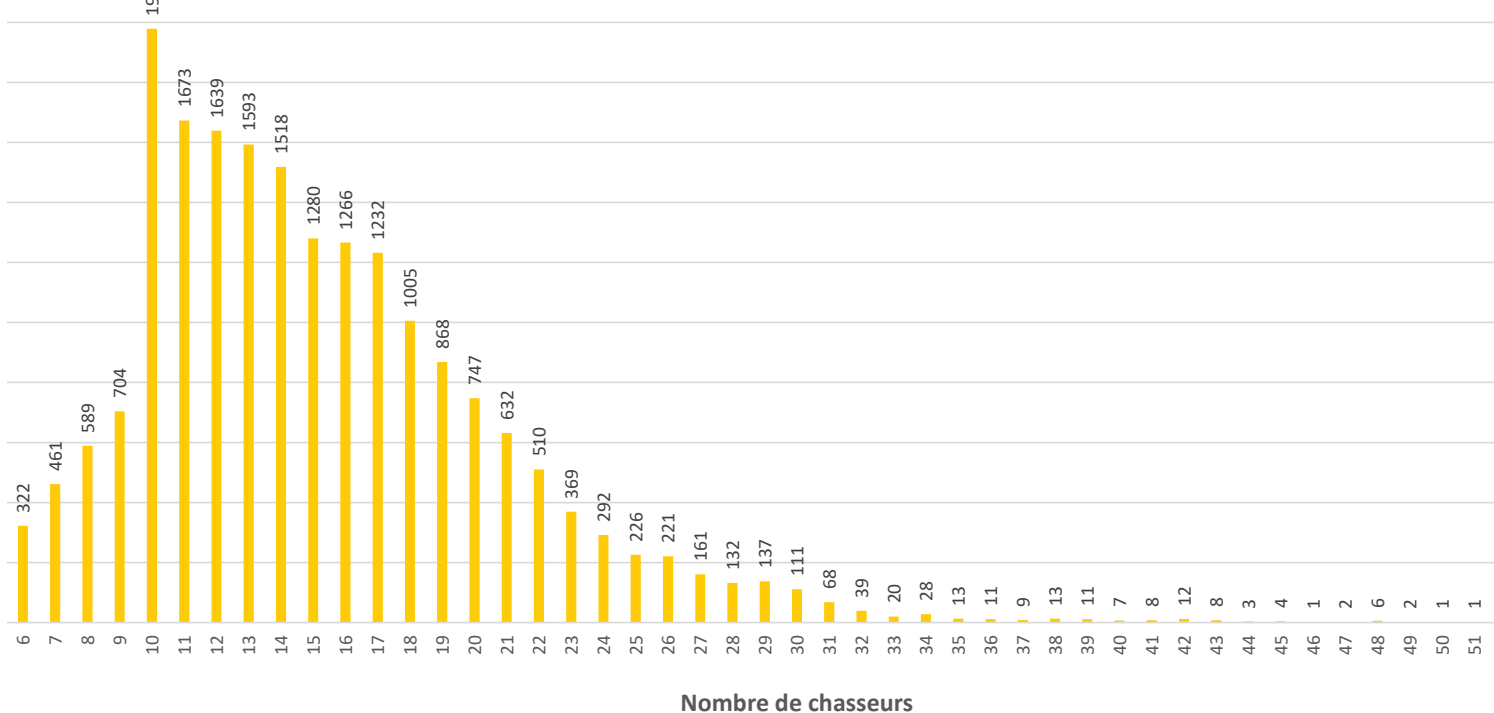
Le chef de battue qui a dirigé le plus de battues a orchestré **120 battues**. C'est tout simplement énorme. Le second 81. Tous deux sont dans le secteur de l'ouest Aveyron. En troisième position on retrouve un chef de battue du sud Aveyron avec 75 battues.

Nombre de battues par jour (en pourcentage)



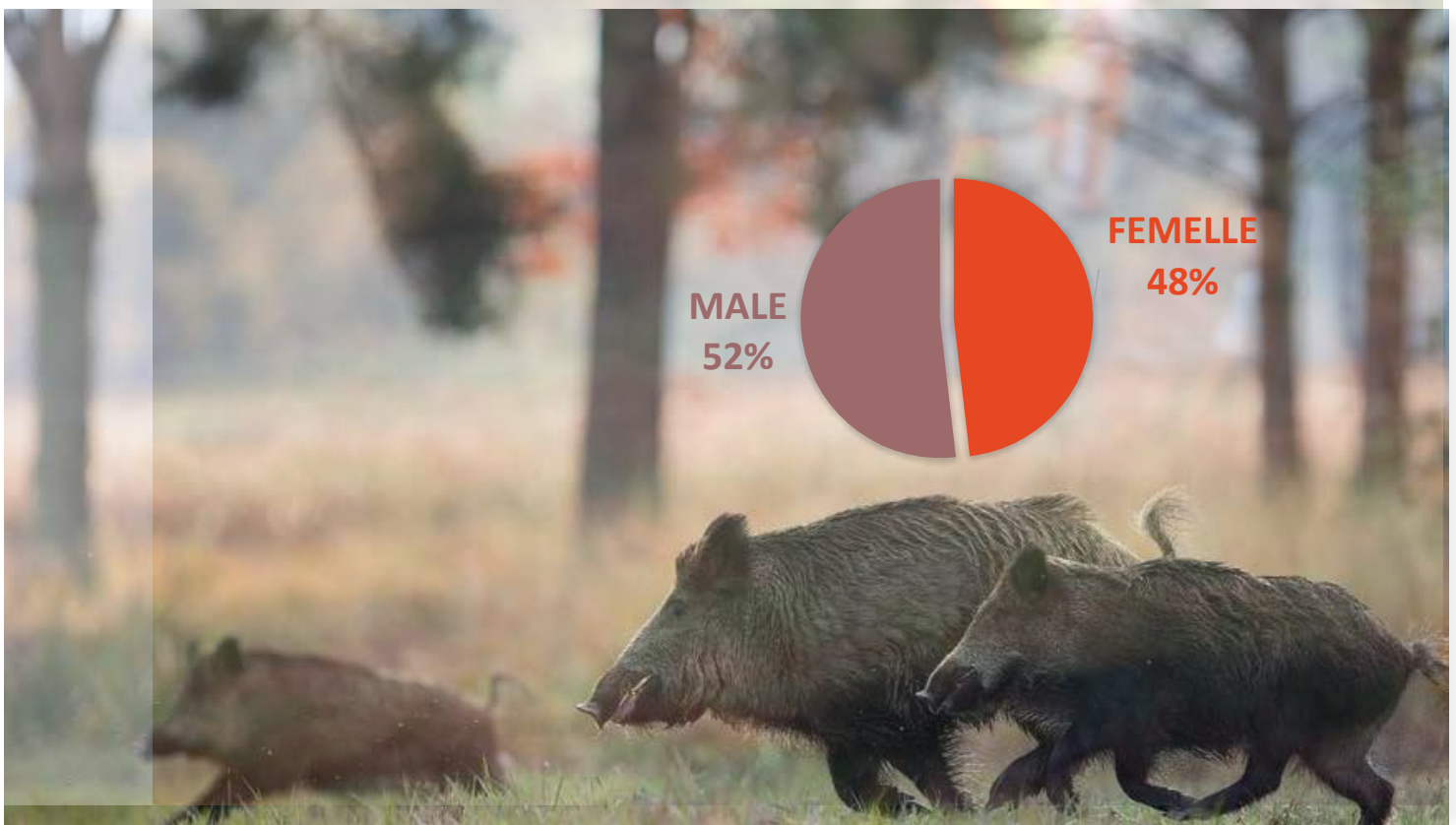
«68 % des battues s'effectuent le week-end»

Nombre de battues par nombre de chasseurs présents (toutes battues confondues)





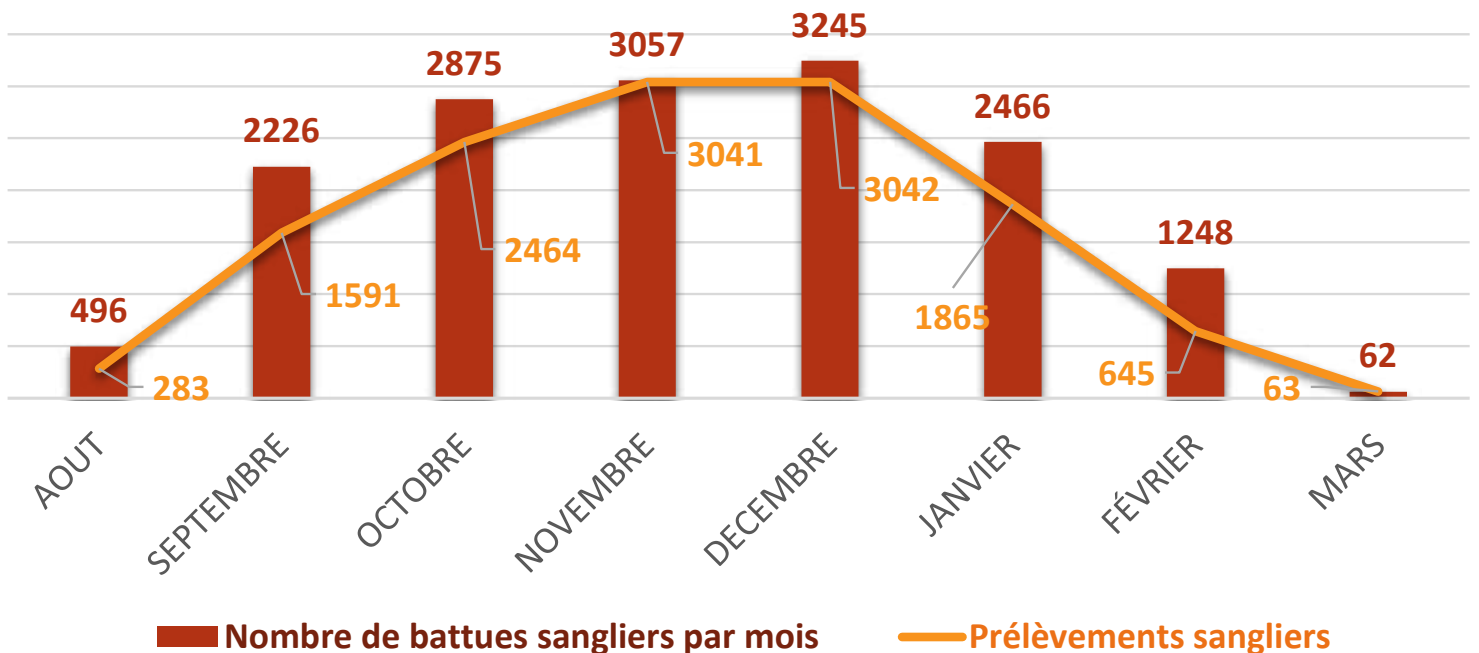
## Sangliers : mâle ou femelle



C'est une statistique qui ne varie pas 52 % de sangliers mâles sont prélevés contre 48% de femelles.

Les battues au cours desquelles vous avez chassé le sanglier représentent **17 241 battues** sur 19 949 soit 86.47 % des battues concernaient au moins le sanglier.

## Nombre de battues et prélèvements sangliers par mois



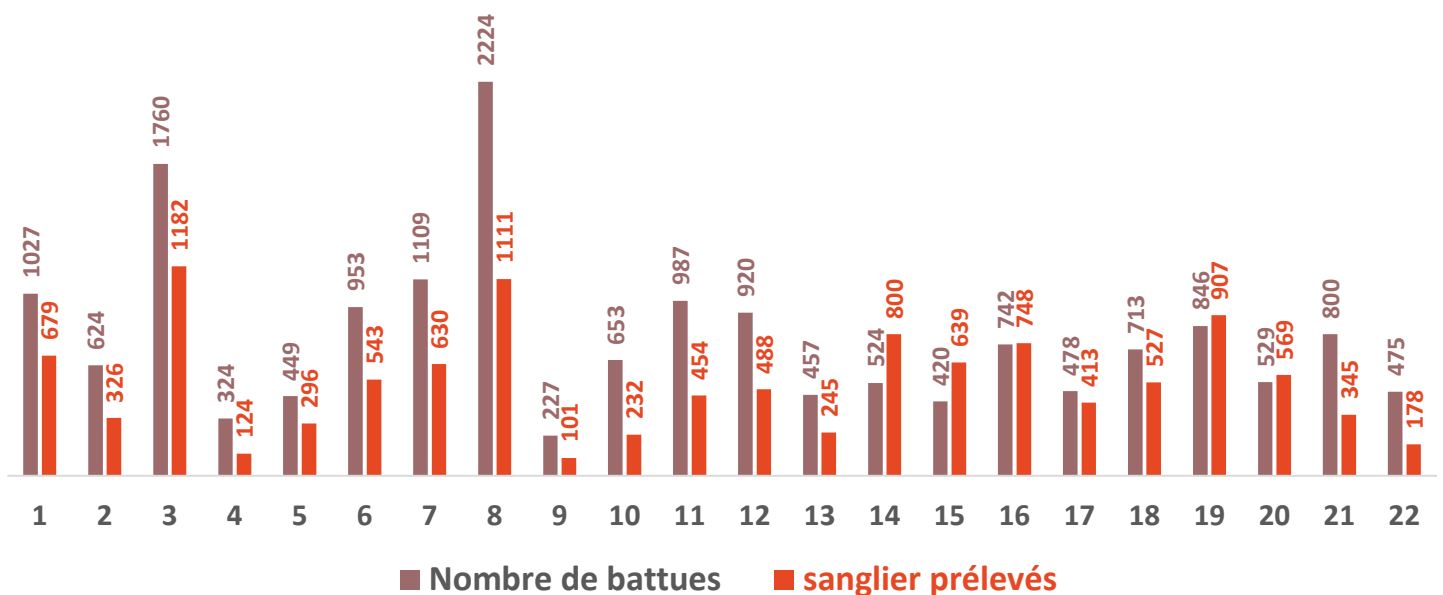


## Nombre de battues et sangliers prélevés par UG

Les unités de gestion où il se tue le plus sanglier sont la 3 et la 8. Cependant, c'est un chiffre qui est purement factuel.

En effet les tailles des UG sont différentes et leurs limites correspondent à des ensembles paysagers parfois très vastes alors que d'autres sont particulièrement modestes.

### Nombre de battues et sangliers prélevés par UG





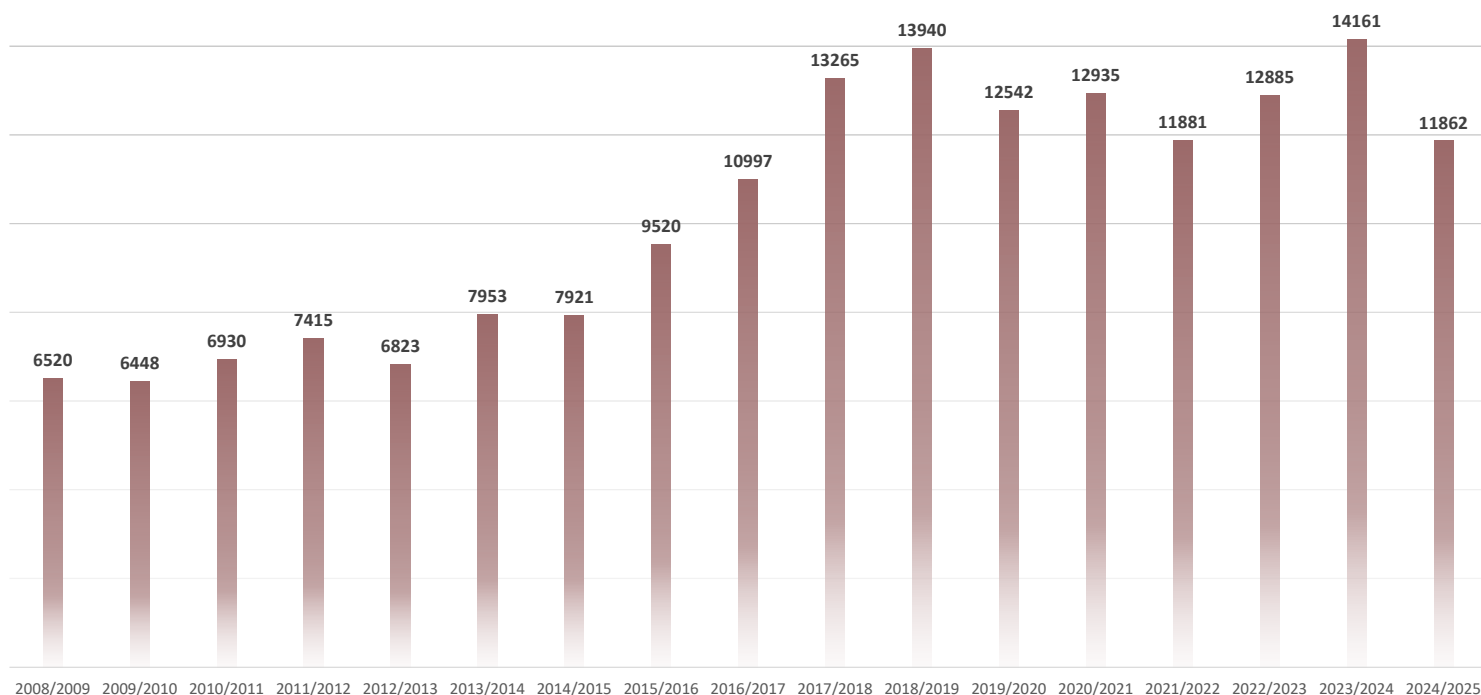
## Nombre de sangliers prélevés

En 2024/2025 vous avez prélevé **11862** sangliers. Chiffre inférieur à celui de la saison 23/24 de 2299 sangliers.

Grâce à l'application «Géochasse», nous savons d'ores et déjà que pour 2025/2026 vous avez largement dépassé les prélèvements de 2023/2024 et établi un nouveau record de prélèvements.



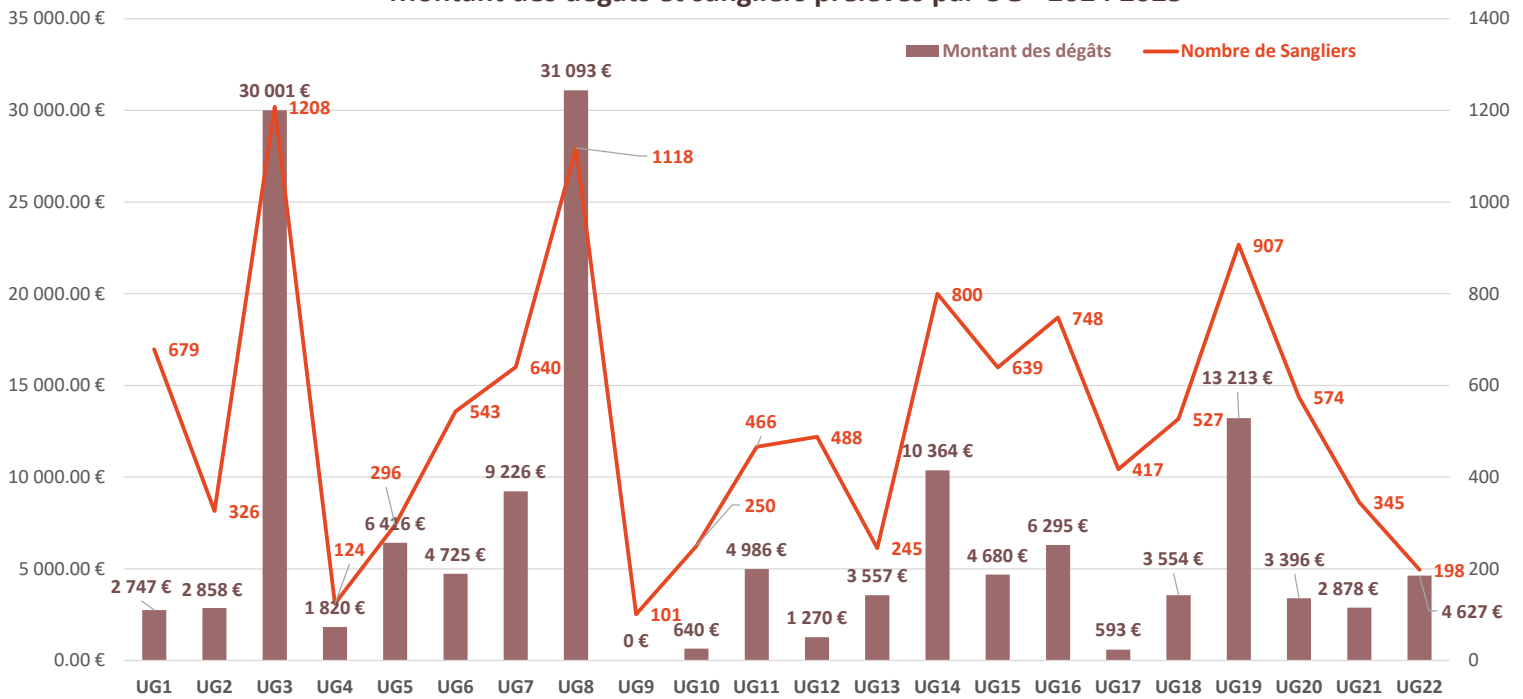
TABLEAU DE CHASSE SANGLIER 2008/2025





# Montant des dégâts et sangliers prélevés par UG

### Montant des dégâts et sangliers prélevés par UG - 2024 2025

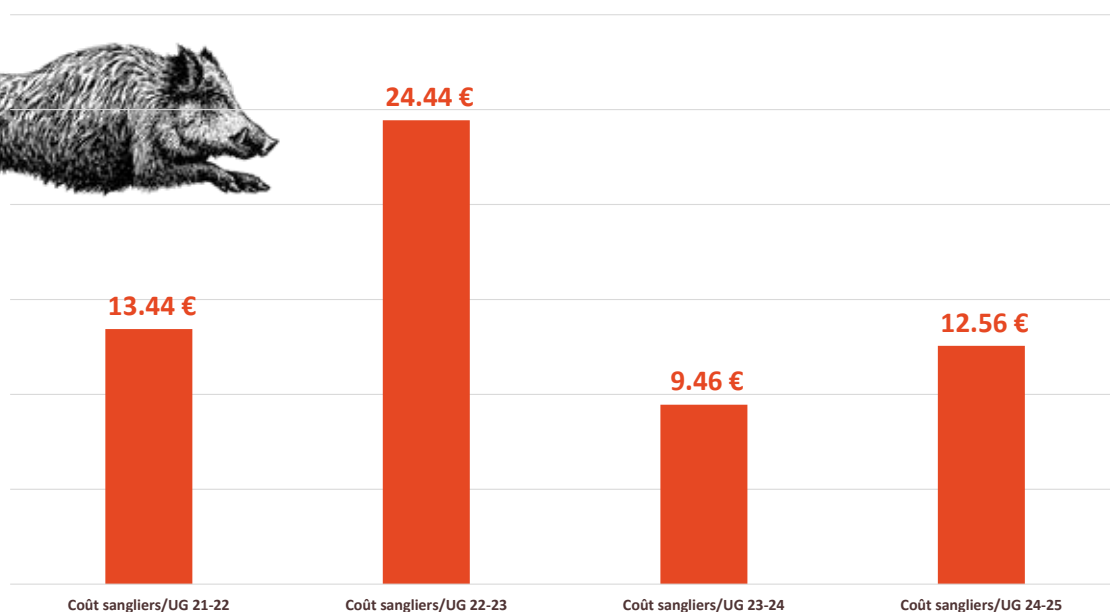
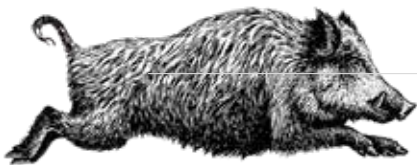


## Coût moyen sanglier

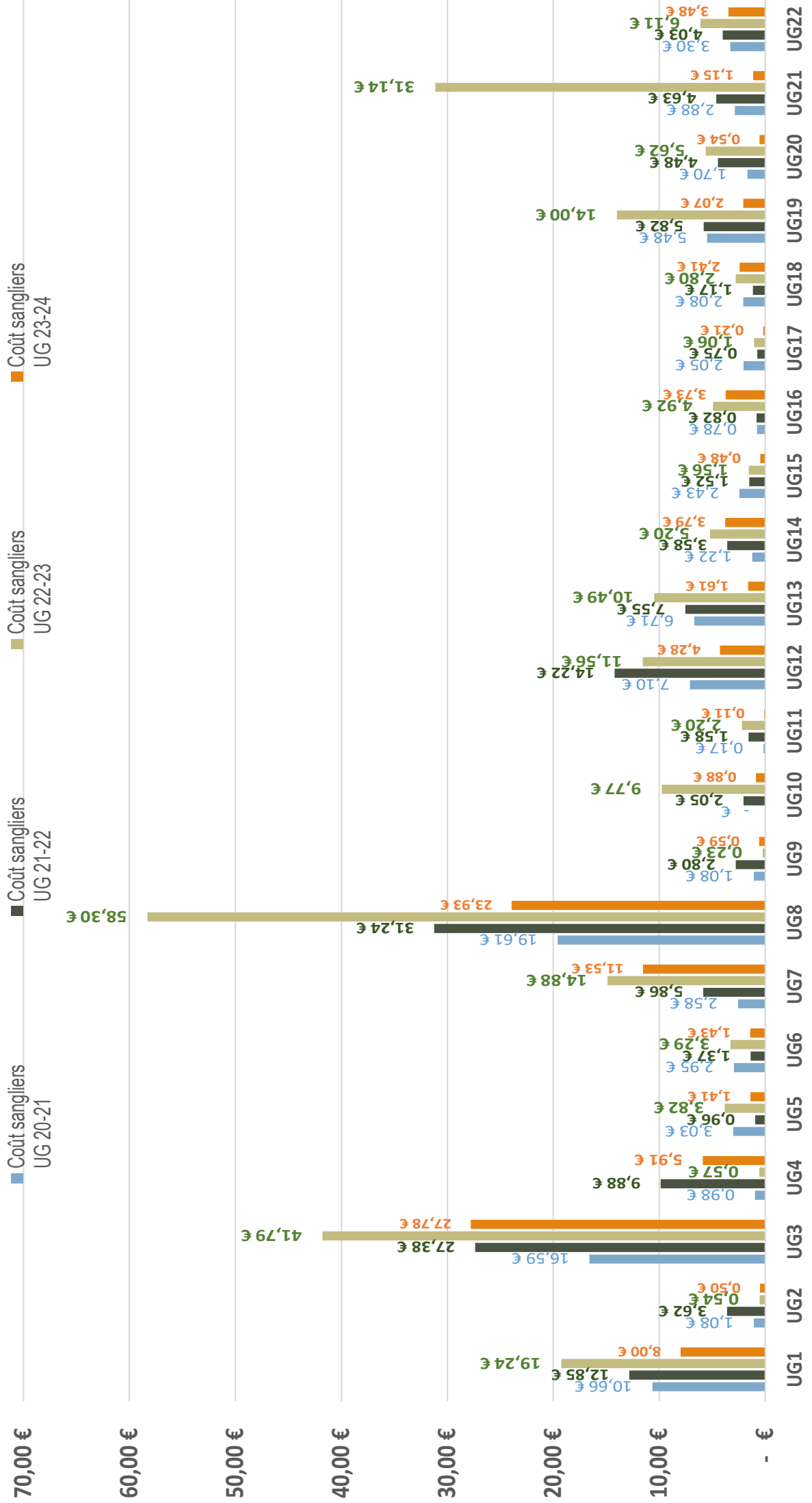
Le «coût» d'un sanglier c'est-à-dire le montant des dégâts divisé par le nombre de sangliers prélevé a légèrement augmenté de 23/24 à 24/25. Nous verrons qu'il a augmenté d'une manière plus conséquente encore en 25/26.

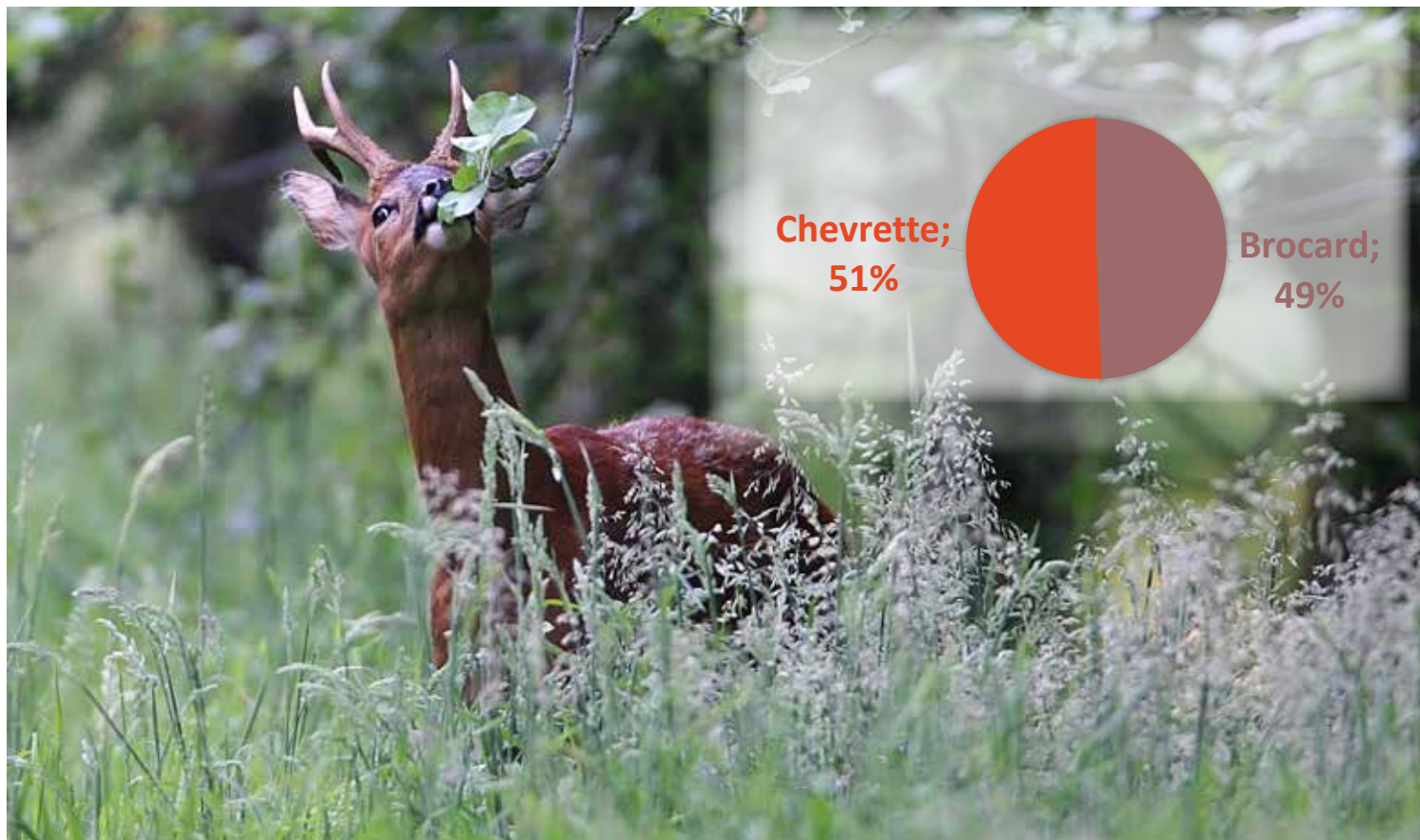
Aussi pour la saison prochaine, il faudra redoubler de vigilance en protégeant les cultures et en chassant dès le mois d'août à chaque fois que cela sera nécessaire.

### Coût sanglier moyen depuis 2021



## Comparaison par UG depuis 2020-2021





## Chevreuil

Concernant le chevreuil, les battues au cours desquelles vous avez chassé l'espèce représentent **8422** battues sur 19 949 soit **42.22%** des battues concernaient au moins le chevreuil.

C'est en baisse en pourcentage, mais en hausse en termes de battues de **623** battues par rapport à 2023/2024.

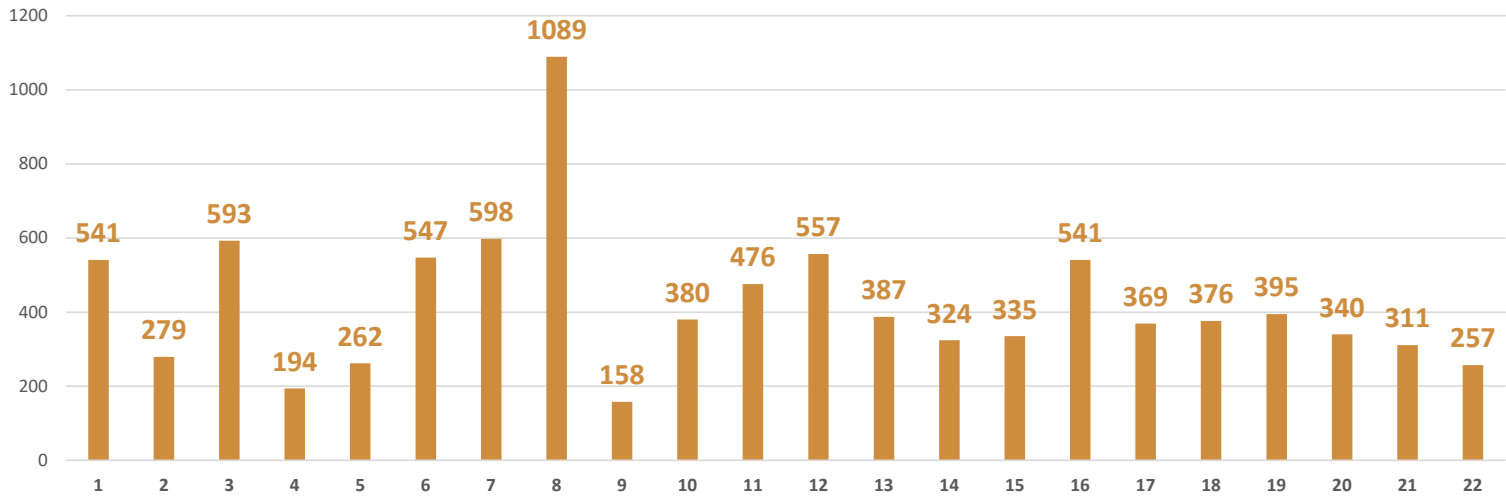
Vous avez prélevé **51 % de chevrettes et 49% de brocard.**

« 8422 battues chevreuils sur 19949 saisies, soit 42% »



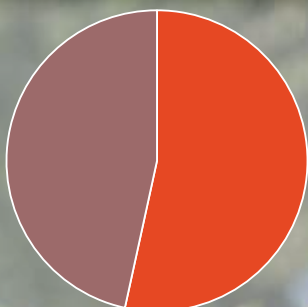


### PRELEVEMENTS CHEVREUIL par UG





Cerf;  
619; 47%



Biche;  
710; 53%



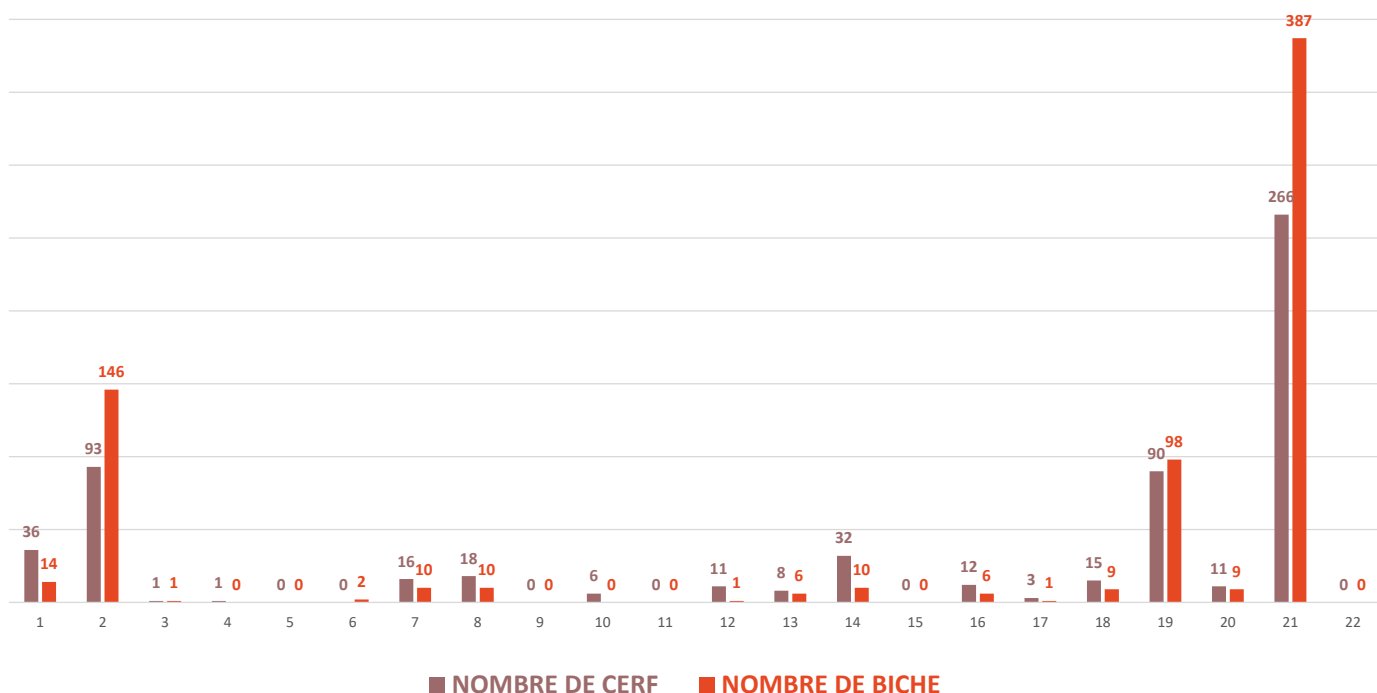
### Cerfs : mâle ou femelle

Concernant le cerf élaphe, en 2024/20205 vous avez prélevé nettement plus de biches que de mâles.

C'est tout à fait logique puisque votre fédération suite aux problématiques de développement de l'espèce a souhaité après concertation avec les agriculteurs et les forestiers **mettre l'accent sur les prélèvements de femelles** pour réduire les effectifs.

Vous avez joué le jeu et on espère que cela se ressentira sur les effectifs.

## Prélèvements par UG

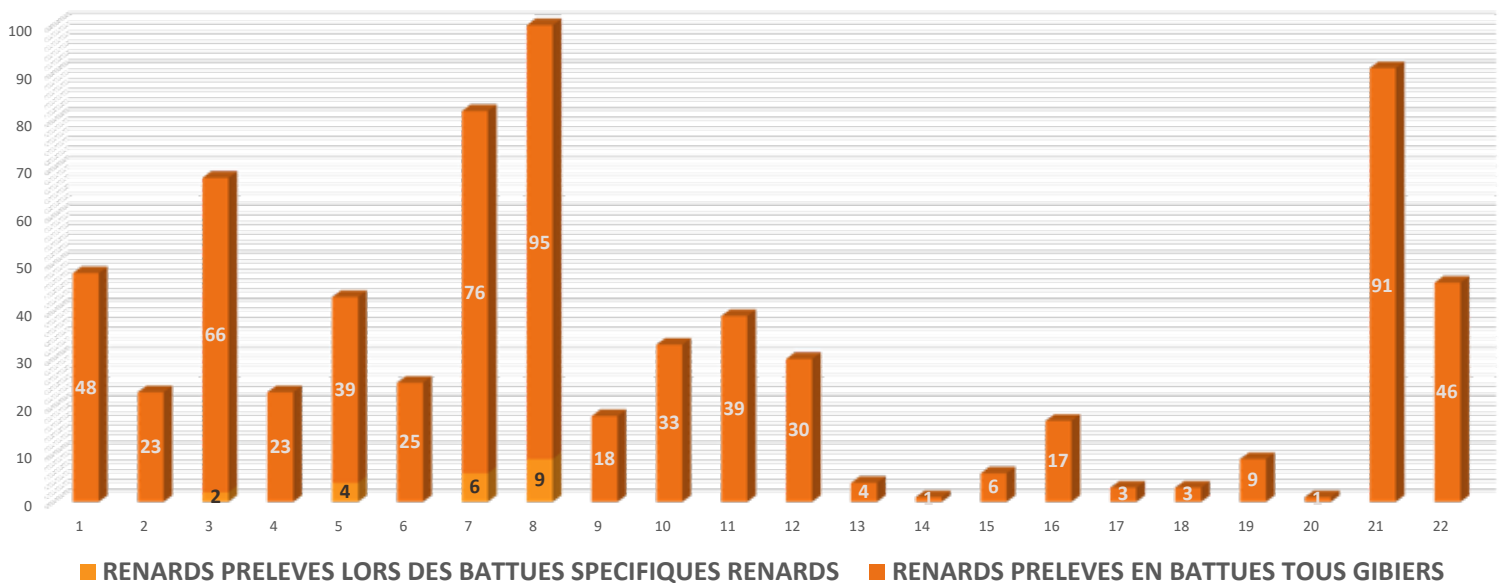




## Renard, prélèvements en battue

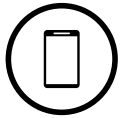
**Vous avez prélevé 4557 renards en battues.**  
**C'est extrêmement important pour la préservation du petit gibier.**

Prélèvements renards en battue par UG



**NOUVEAU**

# Déclaration des battues et des prélèvements de grand gibier



La saisie des informations se fait en ligne via l'application GéoChasse.



Les codes d'accès nécessaires vous ont été transmis par la Fédération. En cas de difficulté, contactez votre FDC12.

Les prélèvements et les battues sont à enregistrer au même endroit. Il convient toutefois de distinguer deux situations :



Chasse individuelle (tir d'été, approche, affût) :

- Cliquer sur « chasse individuelle »
- Sélectionner l'espèce
- Indiquer le numéro de bracelet si nécessaire
- Compléter les informations demandées



Chasse collective (battue)

- Cliquer sur « battue »
- Renseigner les informations relatives à la journée de chasse
- Ajouter les prélèvements (chevreuil, cerf, sanglier, ...)




Une fiche de prélèvement s'ouvre automatiquement pour chaque animal déclaré. La saisie en ligne permet de suivre en temps réel l'évolution des prélèvements, sans envoi de documents papier.



Points importants :

- Toutes les battues doivent être enregistrées, **même en l'absence de prélèvement**.
- Tous les prélèvements (sanglier, chevreuil, cerf, ...) doivent être déclarés dans un **délaï maximum de 24 heures après la chasse**.
- Vous pouvez corriger vos saisies dans les 24h après la saisie, au delà contactez votre FDC12 pour demander la correction.
- En fin de saison :
  - \* Vérifiez que tous vos prélèvements figurent bien dans GéoChasse
  - \* Rendez votre carnet de battue ainsi que les bracelets CEI (cerf indifférenciés) et MOI (mouflon) non utilisés à la FDC12.

Les différents types de bracelets grand gibier :

		
<b>CHI</b> : Chevreuil <b>DAI</b> : Daim Indéterminé <b>SIKA</b> : Cerf Sika	<b>CEM1</b> : Cerf Elaphe Mâle (+ de 2 ans) jusqu'à 10 cors ou Daguet (1 à 2 ans) <b>CEF</b> = Biche (+ de 2 ans) <b>JCB</b> = Jeune Cerf ou Biche (faon) (- de 1 an) <b>CEI</b> = Cerf Elaphe Indéterminé : <ul style="list-style-type: none"><li>• à utiliser pour CEF, JCB, CEM 1</li><li>• et CEM 2 : Cerf de 11 cors et plus</li></ul>	<b>MOI</b> : Mouflon Indéterminé <b>MOF</b> : Mouflon Femelle <b>MOM</b> : Mouflon Mâle <b>MOB</b> : Mouflon mâle entre 1 et 4 ans <b>MOJ</b> : Mouflon jeune



Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron  
9, rue de Rome, Bourran 12000 Rodez  
fdc12@chasseurdefrance.com  
05.65.73.57.20  
<https://www.chasse-nature-occitanie.fr/aveyron/>